

BANQUE J. SAFRA SARASIN (MONACO) SA

Société Anonyme Monégasque
au capital de 40.000.000 euros
Siège social : 15 bis/17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN au 31 décembre (en milliers d'euros)

	2015	2014
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	85 640	15 357
Créances sur les établissements de crédit	926 831	887 110
A vue	19 566	36 936
A terme	907 265	850 174
Créances sur la Clientèle.....	385 182	405 576
Autres concours à la clientèle.....	239 905	209 700
Comptes ordinaires débiteurs	145 277	165 875
Titres reçus en pension livrée.....	0	59 891
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	144 536	117 977
Actions et autres titres à revenu variable	3	46
Participations et autres titres détenus à long terme	628	569
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles.....	1 262	126
Immobilisations corporelles.....	222	141
Autres actifs	1 583	12 621
Comptes de régularisation.....	592	2 751
Total de l'actif.....	1 546 479	1 502 165
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	133 251	100 283
A vue	58 656	70 393
A terme	74 595	29 890
Comptes créditeurs de la clientèle	1 328 099	1 209 497
A vue	1 010 089	780 055
A terme	318 010	429 442
Titres donnés en pension livrée.....	0	59 891
Autres passifs	1 237	2 795
Comptes de régularisation.....	21 499	21 017
Provisions pour risques et charges.....	7 837	7 796
Dettes subordonnées	0	47 381
Fonds pour risques bancaires généraux	2 624	2 624
Capitaux propres hors FRBG.....	51 932	50 881
Capital souscrit.....	40 000	40 000
Réserves	4 000	4 000
Provisions réglementées.....	128	67
Report à nouveau	6 814	6 130
Résultat de l'exercice.....	990	685
Total du passif.....	1 546 479	1 502 165

Le total du bilan est de 1 546 479 405 euros.

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

	2015	2014
Engagements donnés	101 085	92 745
Engagements de financement.....		
Engagements en faveur de la clientèle.....	3 578	9 650
Engagements de garantie.....		
Engagements d'ordre de la clientèle.....	97 507	83 095
Engagements reçus.....	7 743	5 293
Engagements de garantie sur établissements de crédit.....	7 743	5 293

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	2015	2014
Intérêts et produits assimilés.....	13 223	13 121
Intérêts et charges assimilés.....	-3 637	-3 872
Revenus des titres à revenu variable.....	1	1
Commissions (produits).....	18 734	11 581
Commissions (charges).....	-541	-599
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	6 018	6 132
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	-1 350	-77
Autres produits d'exploitation bancaire.....	1 652	1 193
Autres charges d'exploitation bancaire.....	-881	-387
PRODUIT NET BANCAIRE.....	33 219	27 093
Charges Générales d'exploitation.....	-30 652	-26 172
Dotations aux amort. et aux prov. Sur immobilisations incorp. et corporelles..	-690	-173
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	1 877	748
Coût du risque.....	-135	10
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	1 742	758
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	1 742	758
Résultat exceptionnel.....	-192	299
Impôt sur les bénéfices.....	-499	-346
Dotations / Reprise de FRBG et provisions réglementées.....	-61	-26
RESULTAT NET.....	990	685

Le résultat de l'exercice est de 990 204,32 euros.

**PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION
DE LA BANQUE J.SAFRA SARASIN (MONACO) SA**

2015

1.1 Généralités

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque J. Safra Sarasin (Monaco) SA ont été établis conformément aux dispositions prévues par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Les anciens règlements CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002-03 du 12/12/2002 ont été abrogés.

Le règlement CRB 97/02 remplacé par l'arrêté du Ministre des Finances du 3/11/2014 a été pris en compte.

1.2 Conversion des opérations en devises

Conformément au règlement CRB 89.01 modifié par le règlement 90.01, les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à Bâle, à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au cours comptant du jour de leur enregistrement au compte de résultat.

Bilan

1.3 Opérations sur titres

Titres de transaction

Les opérations de transactions sur titres regroupent l'ensemble des interventions sur des marchés liquides effectuées dès l'origine avec l'intention de revendre les titres après une courte période de détention (six mois au plus). Ces titres figurent au bilan pour leur prix de marché, les variations positives ou négatives de cours étant portées au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Les moins-values latentes existant sur des ensembles homogènes de titres, sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.4 Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation.

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement	3 ans
Progiciel bancaire et logiciels liés	3 ans
Logiciels annexes	1/3 ans

Immobilisations corporelles

Matériel de bureau	5 ans
Agencements	7/10 ans
Petit outillage	3 ans
Véhicule	5 ans
Mobilier	5 ans
Matériel Informatique	3 ans

Compte de résultat

1.5 Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité, à l'exception de celles assimilées à des intérêts, qui sont comptabilisées prorata temporis.

1.6 Résultat sur opérations de change

Le résultat sur opération de change est déterminé conformément au règlement CRB 89.01 modifié par le CRB 90.01.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêté.

Les contrats de change à terme sont réévalués conformément à la réglementation.

1.7 Résultats sur instruments financiers

Les résultats sur instruments financiers sont comptabilisés conformément aux règlements 88.02 et 90.15 modifiés par le règlement 92.04, du comité de la réglementation bancaire (CRB).

- Les opérations effectuées dans le cadre de l'activité d'intermédiation sur des marchés, dont la liquidité est assurée, sont réévaluées selon le principe du « mark to market », les gains et les pertes étant immédiatement comptabilisés en résultat.

- Les interventions dites de couverture sont comptabilisées en fonction de l'élément couvert.

1.8 Produits du portefeuille-titres

Les produits du portefeuille-titres comprennent le résultat net des cessions de titres, obligations et actions.

Les revenus des actions sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.

Quant au revenu des obligations en portefeuille, il est comptabilisé prorata temporis quotidiennement pour le portefeuille de placement.

1.9 Couverture des risques et dotations aux comptes de provisions

a) Provisions pour créances douteuses

Des provisions sont constituées au cas par cas, sur les concours ayant un caractère contentieux (faillite, liquidation...) en tenant compte des garanties dont dispose la banque.

Sont considérées comme des créances douteuses, les créances ayant des impayés depuis six mois au moins sur les crédits immobiliers et depuis trois mois sur les autres crédits.

Conformément à la réglementation, les intérêts y afférents sont obligatoirement provisionnés à 100 %.

Les provisions sont inscrites en déduction des postes du bilan.

b) Provisions pour risques et charges

Elles permettent de constater l'existence de pertes ou de charges probables dont la réalisation est incertaine.

c) Provisions réglementées

Des provisions réglementées sont constituées en fonction d'un pourcentage des encours de crédit à moyen et long terme. Ces provisions sont déductibles du résultat fiscal.

d) Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste enregistre les montants que l'établissement décide d'affecter à la couverture de risques généraux non identifiés, eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires et ils figurent dans nos fonds propres.

e) Risques couverts par l'ancien actionnaire

Il est rappelé qu'au terme des engagements pris avec une contrepartie bancaire de premier rang, un mécanisme de contre garantie décharge la Banque de tous risques inhérents à des litiges et contentieux individuellement identifiés. Ce mécanisme induit, pour les cas visés, un remboursement intégral assumé par la contrepartie de toute condamnation éventuelle affectant en droit la Banque. Ses effets sont pris en compte dans l'estimation des provisions comptabilisées par cette dernière.

1.10 Engagements en matière de retraite

Il a été constitué une provision au titre des indemnités de départ en retraite calculée selon la convention collective des banques sur le personnel en activité. L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2015 est de 428 547.31 euros.

1.11 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque à l'exception d'une régularisation de 36 916 euros enregistrée sur 2016.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

(Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1. Crédits à la clientèle

	2015	2014
Autres concours à la clientèle	239 905	239 700
Crédits de trésorerie	5 445	5 652
Crédits d'équipement	0	1 000
Crédits à l'habitat	133 199	143 785
Autres crédits	99 922	87 248
Créances douteuses	18 903	18 024
Provisions sur créances douteuses	-18 198	-17 363
Créances rattachées	633	1 354
Comptes ordinaires débiteurs	145 277	165 875
Total	385 182	405 576

2. Titres et participations

2.1 Titres en pension livrée

	2014	2015
titres reçus	59 891	0
titres donnés	59 891	0

Contrat annuel non renouvelé concernant une ligne de titres garanti par un dépôt espèces.

2.2 Obligations et autres titres à revenu fixe

	(2014 pour mémoire)	Placement 2015	Transaction 2015	Total
Etrangères	117 298	145 277	163	145 440
Françaises	0	0		0
Coupons courus	1 154	849		849
Provisions	-475	-1 753		-1 753
Total	117 977	144 373	163	144 536

(1) dont 10 002 K euros de titres nantis auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.

2.3 Actions et autres titres à revenu variable

	(2014 pour mémoire)	Placement 2015	Transaction 2015	Total
Etrangères		46	3	3
Françaises		0		0
Provisions		0		0
Total		46	0	3

2.4 Les autres titres détenus à long terme

Montant de 628,4 milliers d'euros représentant les certificats d'association et d'associés au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Fonds institué par le I de l'article L.312-4 du Code Monétaire et Financier.

3. Comptes créditeurs de la clientèle

	2015			2014		
	Valeurs brutes	Dettes rattachées	Total	Valeurs brutes	Dettes rattachées	Total
A vue :						
Compte épargne						
Comptes ordinaires (1)	1 010 089	0	1 010 089	780 055	0	780 055
Total	1 010 089	0	1 010 089	780 055	0	780 055
A terme :						
Comptes à terme	317 825	185	318 010	429 041	401	429 442
Emprunt auprès de la clientèle financière			0			0
Total	317 825	185	318 010	429 041	401	429 442
Total Général	1 327 913	185	1 328 099	1 209 097	401	1 209 497

(1) dont 30 500 euros de cautions pour les locations de coffres.

4. Capitaux propres et assimilés/ Actionnariat

	Montants au	Variation	Montants au
	31.12.2014		31.12.2015
Fonds pour risques bancaires généraux	2 624		2 624
Capital souscrit	40 000		40 000
Réserves	4 000		4 000
Report à nouveau	6 130	685	6 814
Emprunt Subordonné 1 (en principal)	24 000	-24 000	0
Emprunt Subordonné 2 (en principal)	23 000	-23 000	0
Total des capitaux propres et assimilés	99 754	-22 315	53 439

(hors résultat 2015)

Le capital est divisé en 2.500.000 actions de 16 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Plus de 99 % des actions sont détenues par la société J. Safra Sarasin Holding Ltd à Bâle.

La Banque J. Safra Sarasin (Monaco) SA est consolidée par intégration globale par la société J. Safra Sarasin Holding Ltd à Bâle.

Les deux emprunts subordonnés consentis à la Banque J. Safra Sarasin (Monaco) SA pour un total de 47 000 K euros par la société SIB Management Holding (Bahamas) SA ont été remboursés au 31/12/2015.

5. Ventilation selon la durée résiduelle de certains postes du bilan

Emplois et ressources	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total fin
						d'exercice 2015
Dont créances et dettes rattachées						+ non ventilés
Créances sur les établissements de crédit	917 433	9 344	0		54	926 831
Euros	312 479	300			0	312 779
Devises	604 955	9 044			54	614 053
Créances sur la clientèle	261 062	89 390	22 282	10 571	1 878	385 182
Euros	147 551	59 540	22 282	9 650	1 204	240 227
Devises	113 511	29 850		921	674	144 955
Titres	165	27 616	77 907	38 001	849	144 539
Revenu Fixe	162	27 616	77 907	38 001	849	144 536
Euros	23		10 002	15 627	230	25 882
Devises	139	27 616	67 905	22 374	619	118 653
Revenu Variable	3	0	0	0	0	3
Euros	0					0
Devises	3					3
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Euros						0
Devises						0
Total postes de l'Actif	1 178 660	126 350	100 188	48 572	2 782	1 456 552
Dettes envers les établissements de crédit	133 142	0	0	0	108	133 251
Euros	64 005				8	64 013
Devises	69 137				100	69 237

(milliers d'euros)

Les capitaux propres et assimilés s'élèvent à	53 439
Les fonds propres réglementaires sociaux s'élèvent à	52 177
Soit une différence de	1 262

Cette différence correspond à :

déduction nette des immobilisations incorporelles	1 262
---	-------

8. Ventilation des postes autres actifs - autres passifs

	2015	2014
Actif	1 583	12 621
Comptes règlements opérations titres	82	11 260
Débiteurs divers	1 430	1 296
Dépôt de garantie	71	65
Passif	1 237	2 794
Créditeurs divers	1 210	1 136
Comptes règlements opérations titres	27	1 658

9. Ventilation des comptes de régularisation actif - passif

	2015	2014
Actif	592	2 735
Charges payées d'avance	281	291
Produits à recevoir	222	1 650
Autres	89	794
Passif	21 499	15 144
Charges à payer	15 845	10 935
Autres	5 654	4 209

10. Effectif au 31 décembre

	2015	2014
Effectif rémunéré		
Cadres	58	55
Non Cadres	22	21
Total	80	76

11. Détail de certains postes significatifs du compte de résultat

	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	13 223	13 121
sur opérations avec les établissements de crédit	3 157	3 524
sur opérations avec la clientèle	6 740	5 762
sur obligations et autres	3 326	3 835
Intérêts et charges assimilés	-3 637	-3 872
sur opérations avec les établissements de crédit	-858	-374
sur opérations avec la clientèle	-2 287	-2 907
sur dettes subordonnées	-492	-591
Commissions (produits)	18 734	11 581
produits sur prestations de de services financiers	17 050	9 883
autres produits	1 684	1 698
Commissions (charges)	-541	-599
commissions sur prestations de services financiers	-535	-572
autres commissions	-6	-27
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6 018	6 131
gain sur opérations de change	2 160	1 661
autres gains	3 858	4 470
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	-1 350	-76
résultat net des cessions	373	282
dotation nette	-1 723	-358

	2015	2014
Charges générales d'exploitation	-30 652	-26 172
Charges de personnel	-22 488	-17 364
impôts et taxes	-16	-6
services extérieurs	-8 147	-8 802

Rémunération des administrateurs

Le total des rémunérations allouées aux administrateurs pour l'exercice 2015 s'élève à 5,500,000 euros, ce total est inclus dans les frais de personnel.

12. Correctif de valeurs et provisions/réserves pour risques bancaires généraux

	Situation au 31.12.2014	Dotations	Reprises	Situation au 31.12.2015
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	7 796	350	-308	7 837
Autres provisions réglementées	67	61		128
Total des correctifs de valeurs et provisions	7 863	411	-308	7 965
Fonds pour risques bancaires généraux	2 624	0	0	2 624

13. Hors bilan sur instruments financiers et titres

Opérations en devises

Les opérations de change à terme effectuées par la banque, sont des opérations « d'intermédiation », la banque adossant systématiquement les opérations clientèle auprès d'une contrepartie bancaire.

(chiffres en milliers d'euros) **2015** **2014**

Le montant total des changes à terme au 31 décembre était le suivant :

Monnaie à recevoir	263 088	720 602
Monnaie à livrer	263 662	720 243

Le montant total des opérations de prêts ou d'emprunts en devises et de changes au comptant

au 31 décembre était le suivant :

Opérations de prêts ou d'emprunts en devises et de change au comptant	780	71 626
---	-----	--------

Engagements sur instruments financiers à terme

Pour ces opérations, même principe que les opérations de change à terme, à savoir que la banque n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire.

Les engagements au 31/12/2015 étaient les suivants :

Opérations sur instruments de taux d'intérêt	4 090	174 751
Opérations sur inst. de cours de change	110 555	141 204
Opérations sur autres instruments	10 935	103 907

De par son rôle d'intermédiaire, la Banque n'est donc jamais en position, que ce soit de taux ou de change sur ces opérations.

Contre-valeur des actifs et passifs en devises au 31 décembre :

Total actif du bilan devises	877 884	995 223
Total passif du bilan devises	875 380	995 862

14. Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Parmi ceux-ci, le ratio de solvabilité permet de mesurer le rapport entre les fonds propres et l'ensemble des risques bilan et hors bilan pondérés en fonction des opérations et de la contrepartie. Au 31 décembre 2015, le CET1 capital ratio était de 11,74 % et excède le minimum réglementaire.

Le Leverage Covered Ratio ressort à 79,23 % supérieur aux exigences réglementaires pour la période considérée.

Le ratio de levier (publiable à compter de l'arrêté 2015 mais mis en place à compter de janvier 2018), ce ratio est fixé actuellement à 3 % du Tier 1 des banques. Il s'élève au 31-12-2015 à 3,14 %.

15. Coût du Risque

Variation du coût du risque	2015	2014
Dotations provisions risques et charges	-350	-35
Reprise provisions pour risques et charges	308	61
Dotation nette provision créances douteuses	-3	0
Reprise provisions créances douteuses	0	179
Pertes sur créances couvertes par des provisions	-90	-43
Pertes sur créances non couvertes par des provisions		-5 605
Récupération créances amorties		5 452
Total	-135	10

16. Actifs grevés

	2015	
	Grevés	Non Grevés
Titres de créances	10 002	135 165
Autres actifs	-	1 401 312
Total	10 002	1 536 477

RAPPORT GENERAL

EXERCICE 2015

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes

professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2015, le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états

financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat de l'exercice 2015 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2015, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 11 mai 2016.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Humbert CROCI

Claude TOMATIS

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la BANQUE J. SAFRA SARASIN (MONACO) SA, 15 bis/17, avenue d'Ostende à Monaco.
